

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : mardi 1^{er} février 2022 à 20h 00 salle Gaston Chéreau

Présents : Mmes Delaune, Guillo, Vannier Mrs. Biardeau, Jouot, Louveau, Lepetit, Leroy-Battu, Montière, Renaud, Touzet.

Absent (s) : Mme Brault (excusée)

Secrétaire : Mr Leroy-Battu

Secrétaire : Mr Louveau

Assistaient à la réunion en auditeurs : Mr Léon, Mr Désiré

ORDRE DU JOUR :

- Validation du compte rendu de conseil municipal – 10 janvier 2022
- Autorisation de signature d'une convention pour la pose d'équipement ENEDIS sur le domaine public communal parcelle H 580 route de Bélâbre.
- Désignation d'un nouveau délégué pour : SYMCTOM, syndicat du transport scolaire d'Argenton, syndicat du transport scolaire de St Benoit, syndicat du gymnase du collège de St Benoit, syndicat des transports scolaires de Buzançais (suite à la démission d'une conseillère municipale).
- Débat au sujet de la participation employeur à la protection sociale complémentaire des salariés
- Démission d'un agent technique à temps non complet
- Questions diverses

1. VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2022

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le maire revient sur quelques points qui avaient été abordés :

- travaux du centre bourg : l'Impasse du Travail, la Rue des Rosiers et la Rue du Foyer sont prêtes à être goudronnées ; l'aménagement de certains espaces publics aux abords de ces rues se fera en béton désactivé.
- les agents communaux ont distribué les sacs poubelles dans les hameaux. Le maire rappelle que les habitants du bourg et de la Renonfière sont invités à retirer leur dotation annuelle à la mairie.
- vol au stade : le maire a demandé un devis pour la réparation des menuiseries ; le montant des travaux s'élève à 936 euros. Le sinistre a été déclaré à l'assurance de la commune.
- le maire avait annoncé la venue du jardinier Alain Baraton. Il s'avère que le lieu de la rencontre est modifié : l'animation se fera à St Benoît du Sault et non Prissac.
- décharge sauvage : le maire est allé rencontrer le propriétaire des lieux et lui a demandé de nettoyer ce terrain et de le clôturer.
- la commission travaux au lavoir : après être allée sur les lieux, la commission communale des travaux décide de ne pas reconstruire le muret qui s'écroule. Le maire propose de végétaliser les « trous » du mur, et aussi d'écrouler le cabanon. Quant à la destination de ce terrain, les élus n'ont pas tranché.
- écoulement des eaux pluviales à Beauvais : la commune et la communauté de communes réfléchissent conjointement à une solution pérenne.

Le maire demande au conseil municipal l'ajout d'un sujet à l'ordre du jour : reconstruction du mur du cimetière (ajout validé par les élus).

2. SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA POSE D'EQUIPEMENT ENEDIS SUR LE DOMAINE PUBLIC

Le maire informe le conseil municipal que, dans le cadre de travaux de renouvellement du réseau électrique par ENEDIS, route de Bêlâbre, il est nécessaire d'installer un poste borne REMBT 450 et de réaliser des tranchées pour le passage de câbles électriques sur le domaine public communal, parcelle H 580 « pacage de la croix ». Cela nécessite ainsi l'accord de la commune, propriétaire, et la signature d'une convention entre la commune et ENEDIS.

Le conseil municipal autorise le maire à signer ladite convention.

3. DESIGNATION DE NOUVEAUX DELEGUES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Suite à la démission de Madame Béatrice Petit, la commune n'est plus représentée dans certains syndicats intercommunaux.

Il convient de désigner de nouveaux élus pour la remplacer. Sont désignés :

CDC / SYNDICAT	NOM PRENOM
Syndicat du collège de st Benoit du Sault	- Pascal RENAUD - Éric LEPETIT
Syn. Transport scolaire collège St benoit du Sault - 2 titulaires	- Pascal RENAUD - Éric LEPETIT
Syn. Départemental de transports scolaires de Buzançais	- Pascal RENAUD (titulaire) - Éric LEPETIT (suppléante)
Syn. Transports scolaires d'Argenton S/C	- Pascal RENAUD (titulaire) - Éric LEPETIT (titulaire) - Christophe LEROY-BATTU (suppléant) - Brigitte GUILLOY (suppléante)
SYMCTOM Le Blanc	- Hubert JOUOT (titulaire) - Dominique BIARDEAU (suppléant)

De même, de nouveaux élus s'investissent au sein des commissions communales :

- commission Finances : Mr Franck Montiège
- commission Développement économique et touristique : Mme Sylvie Delaune
- commission du personnel : Mr David Louveau
- commission assainissement, développement durable, ordures ménagères : Mr Christophe Leroy-Battu
- centre communal d'action sociale (CCAS) : Mme Mireille Vannier

4. DEBAT AU SUJET DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES SALARIES

Ce point avait déjà été abordé lors de la dernière réunion. Depuis, la commission du personnel a convié les agents communaux pour échanger sur ce dossier.

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique vient renforcer la participation des employeurs publics à la protection sociale des agents en rapprochant les pratiques au sein de la fonction publique de celles existantes dans le secteur privé. Ainsi, elle prévoit l'obligation pour les employeurs de participer financièrement :

- aux contrats en prévoyance (garantie de maintien de salaire) au plus tard en 2025 (à hauteur de 20% minimum d'un montant de référence)
- aux contrats de santé (mutuelles) au plus tard en 2026 (à hauteur de 50 % minimum d'un montant de référence).

Après exposé du maire, le conseil municipal prend acte des futures obligations de la commune concernant la protection sociale des agents, des différentes options pour les mettre en œuvre et prend acte également des échéances.

5. DEMISSION D'UN AGENT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET

Un agent du service technique a démissionné et il a quitté ses fonctions le 22 janvier dernier. Cet agent avait une « double casquette » : il travaillait au service technique et il pouvait également remplacer à l'agence postale. Le maire propose à la commission du personnel de se réunir afin de définir au plus juste les besoins de la commune avant de procéder à un recrutement. Rendez-vous est pris pour le jeudi 03 février à 18h.

6. RECONSTRUCTION DU MUR DU CIMETIERE

Le maire a demandé des devis pour la reconstruction du mur du cimetière. Il les présente aux membres du conseil.

Après examen des devis, les élus décident de « scinder » les devis en deux prestations distinctes et de confier :

- la maçonnerie à l'entreprise Cotinat pour un montant HT d'environ 16 900 euros
- l'enduit à l'entreprise Nogrette pour un montant HT d'environ 11 500 euros

Le conseil charge le maire d'en informer les entreprises et valide cette dépense qui sera inscrite au budget 2022.

7. QUESTIONS DIVERSES

Soliha et la vacance de biens immobiliers :

Le projet en partenariat avec le Parc de la Brenne a été annulé. Toutefois, Soliha continue son projet de lutte contre la vacance de biens. Il s'agit de trouver des acquéreurs pour un bien vacant, Soliha finance les travaux de réhabilitation, la commune participe à hauteur de 10 000 euros par logement et par an pendant trois ans. En contrepartie les acquéreurs s'engagent à occuper le bien pendant dix ans, à titre de résidence principale.

Le maire propose aux élus d'inviter la représentante de Soliha afin qu'elle leur présente plus en détails les projets qui concerneraient Prissac.

La fibre à Prissac :

Un sous-traitant d'Orange devrait venir implanter une armoire technique en prévision de l'installation de la fibre, prévue pour le printemps 2023.

Maison menaçant ruine à la Vavre :

Dans la cadre de la procédure de péril imminent pour un bien situé au hameau de La Vavre, le maire a saisi le tribunal administratif. Un expert est venu établir un constat du bien concerné et il a fait parvenir son rapport. Des travaux sont effectivement à prévoir, incombant au propriétaire. Ce dernier refuse de les prendre en charge.

La commune va donc devoir commander les travaux, avancer le paiement et ensuite réclamer le remboursement au propriétaire.

Le maire contactera de nouveau le tribunal administratif pour un accompagnement dans la procédure.

Hameau de L'Age :

Des habitants de L'Age ont écrit au maire pour signaler leur inquiétude concernant une grange « en péril ». Ils souhaitent que le maire prenne contact avec le propriétaire et que ce dernier soit averti de la situation.

Delta Revie : demande de partenariat avec la commune

Delta Revie est une association qui installe des appareils de téléalarme chez les personnes isolées (médaillons, bracelets, poires d'appel...). Elle sollicite la commune en vue de contracter un partenariat. Le maire en explique les grandes lignes : la commune verse une subvention à cette association et celle-ci fait bénéficier d'une remise de cinq euros aux adhérents de Prissac.

Après discussion, le conseil municipal fait remarquer que ce n'est pas la seule association qui intervient sur le territoire et qu'il ne serait pas équitable de financer une association plutôt qu'une autre.

Service technique :

La commune accueille un stagiaire au service technique pour deux semaines.

Parc Régional de la Brenne :

Le maire tient à disposition des élus le bilan du contrat « Zones humides de la Brenne ».

Réunion avec la gendarmerie :

Le nouveau mode de fonctionnement de la gendarmerie dans l'Indre a été présenté aux maires. Le maire de Prissac était présent à cette rencontre.

Tour de table

Mr Jouot signale quelques cas Covid à l'école, n'engendrant pas de fermeture de classe, ni du service périscolaire. Il rapporte quelques infos suite au dernier conseil communautaire :

- Le marché de travaux de voirie est attribué à Eurovia.
- La « Maison Margot » à St Benoît du Sault sera réaménagée, le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage en ERP (établissement recevant du public), les combles en logement.
- Les conventions avec les deux associations en charge des centres de loisirs implantés sur le territoire de la CdC ont été renouvelées.
- La CdC subventionne des voyages scolaires ; la maire de Lignac examinera avec le directeur de l'école de Lignac l'intérêt de demander une subvention communautaire pour le séjour des enfants de l'école qui partent (en règle générale) un an sur deux, soit à la montagne, soit à la mer.
- Un chenil communautaire de quatre places devrait être installé, probablement à Lignac.

Mr Renaud rappelle que la commune s'était engagée à curer un fossé au Chatelier, Route du Plaix.

Mr Leroy-Battu signale que le panneau « voie sans issue » n'est toujours pas installé à Fontmorand.

Mr Biardeau demande s'il faut poursuivre le projet d'installation d'un mécanicien sur la commune. Après discussion, les élus demandent un chiffrage précis du coût de cette installation, ainsi qu'un prévisionnel de l'activité de cet artisan. Le maire et Mr Biardeau le rencontreront prochainement.

Mr Montiège souligne que les services internet fonctionnent mal sur la commune, quel que soit l'opérateur. Il constate que les enfants n'utilisent pas l'abribus qui est à La Rochechevreux. Faut-il déplacer cet abribus vers un autre site ?

Enfin, il félicite la commune pour l'installation d'un banc le long du « chemin de la ligne ». Pourrait-on en installer un au chemin des ULM ?

Mme Guillois annonce que la médiathèque reçoit le 11 février à 18h la présentation de l'édition 2021 de la Revue de l'Académie du Centre, dans laquelle deux Prissacois sont mis à l'honneur.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22h45 et donne la parole aux visiteurs. Mr Michel Léon n'a pas de remarque particulière. Mr Anthony Désiré signale un busage bouché le long de la RD 10. Le maire et Mr Biardeau iront voir sur place et contacteront le Département le cas échéant.